



Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0120

Dossier AAUC/CTC N°: 13065

Maître d'ouvrage - raison sociale		Université de Corse	
<i>Adresse</i>		Av. Jean Nicoli 20250 Corté	
<i>CODE NAF</i>			
<i>SIRET</i>		19202664900017	
<i>Responsable Légal</i>		M. Paul Marie ROMANI	
Opération		Rénovation des bâtiments 1974 de l'institut d'études scientifiques de Cargèse	
Lieu de réalisation		Cargèse lieu dit Menasina	
Date prévisionnelle de réalisation		2013-2015	
CPER 2007-2013		ProDEME (ADEME/CTC)	
Dossier instruit par l'AAUC dans le cadre du PO FEDER		oui	
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle		non	
Instructeurs :			
ADEME :	BOLLINI Virginie	AAUC/CTC :	AMBACH ALBERTINI Judicaël
Gestionnaires :			
ADEME :	ELORRIAGA Julie	AAUC/CTC :	ROCCA SERRA Muriel
ADEME		AAUC / CTC	
Date de la demande	26/06/2013	Date de la demande	26/06/2013
Date de réception	16/07/2013	Date de réception de la demande	16/07/2013
Date d'accusé de réception	18/07/2013	Date AR du dossier complet	
Date du Comité de Gestion		15/11/2013	

MAITRE D'OUVRAGE

Type de maître d'ouvrage	Public
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	
Financement	Autofinancement

CADRE DE L'OPERATION

Secteur	Non Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Sans objet

MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS

ADEME	Cette opération s'inscrit dans la politique régionale de la CTC et dans la stratégie rénovation de l'ADEME. Le poids de la consommation énergétique des bâtiments en Corse est de 51 % des consommations totales.
CTC / AAUC	Sous réserves Si le projet répond parfaitement aux exigences de la fiche 2, le Maitre d'ouvrage doit fournir des éléments complémentaires concernant le foncier.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	Suite à l'audit énergétique des bâtiments 1974, l'Université souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique. Ce projet fait parti des projets lauréats de l'appel à projets bâtiments démonstrateurs de Corse.
Lieu de réalisation :	Cargèse
Description technique de l'opération :	<p>Rénovation du bâtiment 74 de l'institut d'études scientifiques de Cargèse. Les travaux qui permettraient d'atteindre des économies de 79,2 % sur le projet initial consistent essentiellement en :</p> <ul style="list-style-type: none">- Isolation des parois opaques verticales (ajout d'une isolation de placostyl TH32 de 9 cm pour obtenir un $U=0,30$)- Isolation des planchers hauts (ajout d'une isolation de polyuréthane de 16 cm pour obtenir un $U=0,14$)- Rénovation des menuiseries (double vitrage Argon 4/16/4 pour obtenir un $U_w=1,7$) avec occultations par volets en bois- Installation d'un chauffe-eau solaire avec appoint par chaudière gaz à condensation pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (avec contrôle ambiance)- Installation d'une ventilation mécanique simple flux- Pour le confort d'été: protection solaires par pergolas en bois et ventilation nocturne <p>Shon= 777 m²</p> <p>Le diagnostic énergétique conduit aux résultats suivants :</p> <p>Cep projet : 80,27 kWh/m²/an, Cepref: 145,43 kWh/m²/an et le Cepinitial: 386,58 kWh/m²/an nous avons une économie de 44,80 % entre le Cep"projet" et le Cep"référence" donc nous atteignons le BBC rénovation requis.</p>

Poste	Caractéristiques de la Solution envisagée
Poste 1 - ISOLATION DE L'ENVELOPPE	
Menuiseries	Remplacement de menuiseries avec un $U_w \leq 1,7$
Toit	Ajout d'une isolation pour obtenir un $U=0,14$
Murs	Ajout d'une isolation pour obtenir un $U=0,30$
Poste 2 - EQUIPEMENTS de chauffage, de ventilation et d'ECS	
Chauffage + ECS	Installation d'un chauffe-eau solaire avec appoint par chaudière gaz à condensation pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (avec contrôle ambiance) L'installation prévoit 50m ² de capteurs sous-vide avec 7ballons de 2 000L de stockage
Ventilation	Installation d'une ventilation mécanique simple flux
Confort d'été	Protection solaires par pergolas en bois et ventilation nocturne

Echéancier prévisionnel de réalisation	2013-2015
---	-----------

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO ₂ /an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	15000	134 000	46,5	5,9	16,7
Hypothèses	<i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO₂, 0,243 tpe, 0,232 tep</i> <i>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO₂, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</i> <i>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO₂,0,086 tep</i>				

Contenu du rapport final	<ul style="list-style-type: none"> • Procès verbal de réception du bâtiment, • Descriptif du déroulement de l'opération et problèmes éventuels rencontrés, • Quelques photos des réalisations et des équipements (Ventillation,ECS, Chauffage) <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	--

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N°1328C0120

Dossier PRODEME N°13065

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Estimation Coût des travaux de rénovation (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
Poste 1 - ISOLATION DE L'ENVELOPPE		
Plafonds/Doublages	60 000,00	60 000,00
Menuiserie	200 000,00	200 000,00
Matériaux à changement de phase	90 000,00	90 000,00
Sous-total Poste 1	350 000,00	350 000,00
Poste 2 - EQUIPEMENTS de chauffage, de ventilation et d'ECS		
Chauffage	134 000,00	134 000,00
Chauffage rafraichissement par système à détente directe	33 000,00	33 000,00
Essais/Réglage/DOE	3 000,00	3 000,00
Ventilation	139 000,00	139 000,00
Sous-total Poste 2	309 000,00	309 000,00
TOTAL	659 000,00	659 000,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Cette opération devrait être rattachée au partenariat mis en œuvre avec la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) et l'Etat dans le cadre du Programme du Développement des Energies renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie (PRODEME) 2013.

Il y a à ce jour une réserve à lever qui peut impliquer un basculement de la prise en compte du dossier sur la prochaine programmation.

Le bénéficiaire récupère la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette) pour chaque poste

• Isolation de l'enveloppe et équipements de chauffage, de ventilation et d'ECS

Le coût admissible est:

Coût de rénovation énergétique du bâtiment			659 000,00 €
Plafond du coût admissible: (Pour un tel projet relevant du secteur non-concurrentiel, les dépenses éligibles sont plafonnées à 500 €/m ² SHON et à 1 000 000. Dans le cas présent, la surface totale de la construction est de 777 m ² SHON)			388 500,00 €
► Coût admissible			388 500,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

	Coût admissible (en € HT)	Taux d'aide Prodeme	Aide Prodeme maximale (en €)
Isolation de l'enveloppe, équipements de chauffage, de ventilation et d'ECS	388 500,00 €	80%	310 800,00
TOTAL			310 800,00

2.3 - Récapitulatif

	Coût admissible (€HT)	Aide Prodeme (en €)
Isolation de l'enveloppe et équipements de chauffage, de ventilation et d'ECS	310 800,00	310 800,00
TOTAL	310 800,00	310 800,00

3 - Plan de financement prévisionnel de l'opération

- Sur les dépenses éligibles à justifier :

FEDER	310 800,00 €	47,2%
Bénéficiaire	348 200,00 €	52,8%
TOTAL	659 000,00 €	100,0%

- Sur le coût admissible :

FEDER	310 800,00 €	80,0%
Bénéficiaire	77 700,00 €	20,0%
TOTAL	388 500,00 €	100,0%